

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant PHARE FAMILIAL INC.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 27 mai 2019	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Chantale Goguen		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	27 mai 2019	
Commentaires : La vérification vulnérable manquait au dossier d'un employé. Il y avait seulement la vérification judiciaire à son dossier. L'employé ne sera pas avec les enfants avant que la copie de sa vérification vulnérable soit à son dossier (sans infractions). Une copie de la vérification vulnérable sera envoyée à l'inspectrice par courriel à titre de preuve que ceci a été corrigé.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	27 mai 2019	
Commentaires : La vérification vulnérable manquait au dossier d'un employé. Il y avait seulement la vérification judiciaire à son dossier. L'employé ne sera pas avec les enfants avant que la copie de sa vérification vulnérable soit à son dossier (sans infractions). Une copie de la vérification vulnérable sera envoyée à l'inspectrice par courriel à titre de preuve que ceci a été corrigé.			
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé.	13(2)(a)	27 mai 2019	
Commentaires : La vérification vulnérable manquait au dossier d'un employé. Il y avait seulement la vérification judiciaire à son dossier. L'employé ne sera pas avec les enfants avant que la copie de sa vérification vulnérable soit à son dossier (sans infractions). Une copie de la vérification vulnérable sera envoyée à l'inspectrice par courriel à titre de preuve que ceci a été corrigé.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	27 mai 2019	
Commentaires : Les activités sont planifiées, mais pas toujours documentées.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	27 mai 2019	
<p>Commentaires : La vérification vulnérable manquait au dossier d'un employé. Il y avait seulement la vérification judiciaire à son dossier. L'employé ne sera pas avec les enfants avant que la copie de sa vérification vulnérable soit à son dossier (sans infractions). Une copie de la vérification vulnérable sera envoyée à l'inspectrice par courriel à titre de preuve que ceci a été corrigé.</p>			
<p>Commentaires généraux</p>			

original signé par  
Chantale Goguen

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mai 2019

Date

original signé par  
Sabrina Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2019

Date